

UNE MINE ?

Le sous-sol ne vous appartient pas, il est la propriété de l'état !

source : article 552 du code civil

Le foncier perd entre 20% et 40% de sa valeur, possibilité d'expropriation !

expropriation possible si projet d'utilité publique

Ni mines ici !

Ni mines ailleurs !

www.stop-taranis.org 

outils / pétition / action !

rejoignez le collectif stop taranis